

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 6 juillet 2020

N° 2020 - 35

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la convocation
le 29/06/2020

Date d'affichage
le 29/06/2020

Objet de la délibération 2020-35
Budget primitif 2020 de la commune

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
le **09 JUIL. 2020**

et publication ou notification
du
09 JUIL. 2020

L'an deux mil vingt et le 6 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Excusé : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne.

Madame DELMAS Marie-Claude a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget primitif de la commune arrêté comme suit :
au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	870 022,00	870 022,00
section d'investissement	360 570,00	360 570,00
TOTAL	1 230 592,00	1 230 592,00

Au registre sont les signatures
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_35-DE
Regu le 09/07/2020

AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_35-DE
Regu le 09/07/2020